

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 11	<b>Séance du mardi 12 mars 2024</b> L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars l'assemblée régulièrement convoqué le 05 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Jean-Paul AGUSSOL.
<b><u>Présents :</u></b> 8	<b><u>Sont présents:</u></b> Jean-Paul AGUSSOL, Christian BELLAS, Michel BOUDOU, Luc BEVILACQUA, Dominique BARASCUT, Nathalie LEOTARD, Mélodie CRAMETTE, Marine DELMAS
<b><u>Votants:</u></b> 10	<b><u>Représentés:</u></b> Frédéric BOUDOU, Marylène VEYRIER
	<b><u>Excuses:</u></b>
	<b><u>Absents:</u></b> Sébastien AGUSSOL
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Christian BELLAS

---

**Objet: Approbation du compte de gestion 2023 - 2024 007**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Paul AGUSSOL

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

UNANIMITE

**Objet: Vote du compte administratif - les rives - 2024 008**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de AGUSSOL Jean-Paul

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par AGUSSOL Jean-Paul après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Le Maire quitte la séance le temps des délibérations.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	108 063.21				108 063.21	
Opérations exercice	139 191.64	338 035.75	152 939.12	265 073.46	292 130.76	603 109.21

Total	247 254.85	338 035.75	152 939.12	265 073.46	400 193.97	603 109.21
Résultat de clôture		90 780.90		112 134.34		202 915.24
Restes à réaliser						
Total cumulé		90 780.90		112 134.34		202 915.24
Résultat définitif		90 780.90		112 134.34		202 915.24

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

UNANIMITE

**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - les rives - 2024 009**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de AGUSSOL Jean-Paul

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 112 134.34**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>112 134.34</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>112 134.34</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>112 134.34</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	60 000.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	52 134.34
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2023</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

UNANIMITE

**Objet: Vote du budget primitif 2023 - 2024 010**

M.le Maire présente le budget primitif 2024 de la commune tel que présenté ci-dessous:

**SECTION FONCTIONNEMENT**

DEPENSES :232 9110€

RECETTES : 232 911€

**SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 434 740€

RECETTES : 434 740€

**Le Conseil Municipal**

**APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2024 de la commune tel que présenté ci-dessus

UNANIMITE

**Objet: Vote des subventions aux associations 2023 - 2024 011**

M . Le Maire présente au conseil municipal un tableau de propositions de subventions pour les associations concernant l'année 2024,

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024	
ASSOCIATIONS	ANNEE 2024
GIMORIV	1000€
RESTAURATION ET SAUVEGARDE PATRIMOINE	50€
TOTAL	1050

Il demande au Conseil de valider ces propositions telles que présentées ci-dessous,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Décide de valider les demandes de subventions pour l'année 2024 telles que présentées ci-dessus.

UNANIMITE

**Objet: Demande de subvention voyage scolaire - 2024 012**

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier d'une maitresse d'école de maternelle, concernant une demande de subvention pour l'année 2023/2024 pour un voyage scolaire pour 2 enfants de la commune des Rives.

Il propose de verser 80€ pour cette sortie scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et avoir voté à l'Unanimité,

DECIDE de verser la somme de 80€ à la classe de maternelle pour le voyage scolaire de deux enfants de la commune pour l'année 2023/2024.